DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration de l'Université Bretagne-Sud

Séance du 10 septembre 2020

Délibération n°55-2020 : Admissions en non-valeur

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu l'article 193 du décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Approuve l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables pour un montant de 750 euros.

Membres en exercice : 29
Membres présents : 20
Membres représentés : 7

Suffrages exprimés : 27
- Pour : 27
- Contre : 0

Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Visa de la Présidente

Signé par : Virginie Dupont
Date : 16/09/2020
Qualité : La Présidente

Virginie DUPONT

Documents en annexe : Tableau des admissions en non-valeur.

Document transmis au Recteur, Chancelier des universités, le 17 septembre 2020
Publié au recueil des actes administratifs de l'UBS n°04-2020